



ATHÉNÉE ROYAL
de Namur

Rue du Collège, 8
5000 Namur
081/22 30 35

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

**DEMANDE SPÉCIALE D'AUTORISATION DE LICENCIEMENT
EN CAS D'ABSENCE D'UN PROFESSEUR
1^{ERE} ET 2^{EME} ANNEES**

RAPPEL DE LA REGLE GENERALE :

- **LES ELEVES NE PEUVENT QUITTER L'ETABLISSEMENT PENDANT LA JOURNEE.**
- **LES ELEVES NE SONT JAMAIS LICENCIES LE JOUR MEME (SAUF EXCEPTION ACCORDEE PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT UNIQUEMENT).**

En tout état de cause, les Parents ou la Personne responsable sollicitent les autorisations.

Seul le chef d'établissement ou son délégué les accorde. De même, il les retire, le cas échéant.

Je soussigné(e) Père, Mère, Personne responsable, de :

Nom – Prénom :

Classe :

autorise le licenciement de mon fils/fille lors de l'absence prévue d'un ou plusieurs professeurs suivant le règlement d'ordre intérieur

OUI

NON

Remarque

- ◆ La notification des licenciements exceptionnels devra être contresignée sur le document ad-hoc dans l'agenda scolaire par les Parents ou la Personne responsable de l'élève.
- ◆ Les autorisations accordées déchargent l'Établissement de toute responsabilité de tout devoir de surveillance.

Signature